

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le huit juin à neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, GORSE, BOSSOUTROT, LAMY, QUEYROUX, SAINNEVILLE, PARMENTIER.

Absents : LE GAC (a donné procuration à SAINNEVILLE), BOURGEADE, MARIAUD, SABEAU.

Secrétaire de séance : SALLES Jean François

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 AVRIL 2016

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- Révision du tarif cantine
- Avenant n° 3 du lot 7 pour la restructuration de la Mairie

AVENANT N° 3 LOT N° 7 Entreprise Pereira

Le Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant n° 3 qui a pour objet de modifier le marché initial de la « Restructuration du bâtiment Mairie-Salle festive » confié à l'entreprise PEREIRA pour le Lot N° 7 « cloisonnement peinture »

Montant de l'avenant n° 3 : 1 120.00 € HT

Le montant du marché initial était de 66 850.00.00 € HT, il sera désormais de 71 051.60 € HT soit 85 261.92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Accepte l'avenant proposé,
- Autorise le Maire à signer cet avenant.

REVISION DU TARIF CANTINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de la commune de VITRAC d'augmenter son tarif de cantine de 2.15 € à 2.20 € sans consultation préalable des communes du RPI comme convenu dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter le tarif de la cantine scolaire qui reste à 2.15 €.

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FETES ET DU QUARTIER DE LA GARE

Le Maire présente à l'Assemblée les dossiers concernant les actions prioritaires retenues sur la Commune.

Elles sont programmées sur trois années consécutives dans l'ordre suivant :

1ère Tranche : Année 2016

Aménagement d'espaces publics aux abords de la salle des fêtes.

Le coût des travaux s'élève à

100 000.00 € HT.

2^{ème} tranche : Année 2017

Aménagement d'espaces publics aux abords de la salle des fêtes : 50 000.00 € HT

Aménagement du Quartier de la Gare (1^{ère} partie) : 50 000.00 € HT

3^{ème} tranche : Année 2018

Aménagement du Quartier de la Gare (2^{ème} partie) : 100 000.00 € HT

Monsieur le Maire indique que cette programmation est logique, compte-tenu de la mise en souterrain des réseaux EDF et Télécommunication restants à réaliser dans le quartier de la Gare.

Cet exposé entendu le Conseil Municipal :

- approuve la programmation sur les trois années ainsi que les dossiers correspondants,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires,
- sollicite l'attribution de la subvention du Département.

MISE EN ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES ECOLE ET CANTINE

Le Maire présente à l'Assemblée le dossier concernant l'accessibilité de l'Ecole et de la Cantine.

Les travaux sont programmés sur deux années consécutives 2016 et 2017, et sont estimés à 147 820.00 € HT soit 177 384.00 € T.T.C.

Cet exposé entendu le Conseil Municipal :

- approuve la programmation sur les deux années ainsi que les dossiers correspondants,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires,
- sollicite l'attribution des subventions comme suit :

Subvention de l'ETAT au titre de la DETR (minorée)

- Année 2016 : 147 820.00 € (plafond 150 000.00 €) x 32 % = 47 302.00 €

Subvention du Département au titre des « travaux d'accessibilité »

- Année 2016 : 74 000.00 x 25 % (plafond 15 000.00 €) = 15 000.00 €

- Année 2017 : 73 820.00 x 25 % (plafond 15 000.00 €) = 15 000.00 €

Fonds libres ou emprunt H.T. = 70 518.00 €

DENOMINATION D'UNE RUE SUR LA ZAC DE LAMONTANE

Monsieur le Maire indique que suite à la création d'un nouveau bâtiment sur la ZAC DE LA MONTANE sur le territoire de la commune d'EYREIN, il convient de donner un nom à la rue créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer la nouvelle rue comme suit :

➤ Allée des Iris

RESTAURATION DE LA CATHEDRE A L'EGLISE

Le Maire informe l'assemblée que le coût de restauration de la cathèdre à l'Eglise serait d'environ 3000 € HT.

Une pré analyse de cette opération devra être réalisée par Mme Catherine COMBROUZE (Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Corrèze) afin de savoir si la cathèdre est ou non protégée et à quelle subvention nous pourrions prétendre.

SUBVENTION DU CREDIT AGRICOLE

Le maire informe l'assemblée que le Crédit Agricole nous octroi une subvention de 3000 € pour la restauration de notre Retable.

AFFAIRES DIVERSES

La Berce du Caucase :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une plante appelée « La Berce du Caucase » prolifère sur la commune vers le quartier de la Gare. C'est une plante invasive qui contient des substances toxiques dangereuses pour l'homme (brûlures au 3^{ème} degré). Il est donc nécessaire de l'éliminer. Une coordination des travaux d'arrachage sera réalisée, elle sera accompagnée du C.P.I.E. de la Corrèze. Un arrêté portant réglementation sur plante invasive sera pris.

Situation d'un agent

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'agent qui assure le ménage à l'école et à la mairie ainsi que l'animation des T.A.P. est employé en contractuel depuis 3ans, légalement, il conviendrait de pérenniser son poste.

Après en avoir délibérer, le Conseil Municipal, donne son accord.

Prêt de tables et chaises à SARRAN

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande du Maire de SARRAN qui souhaiterait que la commune lui prête des tables et des chaises pour les maternelles à la prochaine rentrée puisqu'il aura toutes les Grandes Sections.

Après en avoir délibérer, le Conseil Municipal, donne son accord.